

2013/5984 - Restauration de la chapelle Saint Jean du Baptistère de l'Hôtel Dieu - Attribution d'une subvention d'investissement de 117 000 euros aux Hospices Civils de Lyon et approbation d'une convention - Vote de l'opération 02SEHCL et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-4 plan patrimoine, programme 20005, pour 117 000 euros TTC (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 11/11/2013, p. 2375)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit d'une autre délibération concernant une subvention visant à financer la restauration de la chapelle de l'Hôtel-Dieu qui, comme chacun le sait, est située dans l'ensemble immobilier de l'Hôtel-Dieu construit au XVII^e siècle, précisément entre 1637 et 1655, mais surtout qui fait partie d'un ensemble baroque à Lyon, avec la chapelle de la Trinité et Saint-Bruno des Chartreux, d'un édifice exceptionnel.

Un projet ambitieux de restauration de la chapelle a été lancé et une équipe essaye de trouver les financements qui sont, je le rappelle, sous la responsabilité des HCL. Nous proposons de participer à hauteur de 117.000 € soit 40 % de cette première tranche, étant entendu que la restauration s'étalera sur plusieurs années.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Enfin, la Ville s'engage dans la restauration de la chapelle de l'Hôtel-Dieu ! Enfin, vous commencez à prendre conscience de l'importance de ce patrimoine historique ! 117.000 € pour le sauvetage d'un joyau de l'art baroque, c'est mieux que rien, même si ce n'est qu'une goutte d'eau dans le budget de travaux qui a été estimé au total à 8,2 millions d'euros.

Non, ce geste symbolique ne saurait en aucun cas faire oublier qu'en 2009 vous aviez demandé au Conseil d'administration des Hospices civils de Lyon, et je vous en veux encore pour cela, de refuser une subvention permettant l'abondement du Plan de relance national de 500.000 € une des subventions les plus importantes du Plan de relance dans la région Rhône Alpes ! Vous l'aviez laissé filer en Isère pour la restauration d'un bâtiment à Saint-Pierre de Chartreuse qui en avait bien besoin d'ailleurs lui aussi, mais c'était une des plus importantes subventions perdues par la Ville pour la mise en valeur de son patrimoine !

Aujourd'hui, après une première phase de restauration des décors, payée entre autres par des dons privés, les travaux se poursuivent grâce à l'Etat, grâce au mécénat. Beaucoup reste à faire. Il était urgent que la Ville de Lyon commence enfin à s'y intéresser.

Nous voterons bien évidemment ce rapport, en espérant que l'équipe à venir qui aura les destinées de la Ville entre ses mains dans le mandat suivant, achèvera complètement la restauration de cette chapelle.

M. LE MAIRE : C'est effectivement conforme à notre stratégie qui est d'avoir toujours un grand mécénat, de manière à consacrer l'argent des Hospices civils à ce à quoi ils doivent le consacrer, c'est-à-dire faire que la ville, les partenaires publics et privés puissent effectivement consacrer leur argent à ce qui est leur mission.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)